



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité Départementale du Rhône

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Affaire suivie par : Alain MUET
Cellule Sol, Sous-sol, Déchets, Air et Santé / 3S
Tél. : 04 72 44 12 02
Courriel : alain.muet@developpement-durable.gouv.fr
Référence : UD-R-SSDAS-20202412-266-AM

Villeurbanne, le 30 décembre 2020

OBJET : *Visite d'inspection du 16/12/2020*
P. J. : Copie du rapport d'inspection

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Villeurbanne.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le rapport de contrôle joint au présent courrier sera publié sur le site Internet Georisques.

Je vous prie d'agrérer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'inspecteur de l'environnement

**Monsieur De Foucault
Béton Vicat
23 rue Eugène Pottier
69100 VILLEURBANNE**

Alain MUET